

D.I.C.R.I.M. Document d'information communal
sur les risques majeurs

Mauroux^{Lot}

RISQUES MAJEURS

Les conduites à suivre Les bons réflexes à adopter



Sommaire

Prévenir pour mieux réagir
Qu'est-ce qu'un risque majeur
Conduite à tenir quel que soit le risque
Les risques météorologiques
Que faire en cas de tempête
Que faire en cas d'inondation
Que faire en cas de rupture de barrage
Que faire en cas de glissement de terrain
Vos relais de quartier
Numéros utiles

3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Edito

Ce document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune de Mauroux, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas de situation de crise.

Il complète le Plan Communal de Sauvegarde définissant l'organisation des secours et les procédures à engager en cas de risques majeurs.

A Mauroux, les principaux risques majeurs sont les risques météorologiques, la tempête, l'inondation naturelle, la rupture de barrage et le glissement de terrain.

Pour Info

En situation de crise, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours. Il assure le pilotage et la coordination des Secours sur sa commune et active le Plan Communal de Sauvegarde.

1. Il fournit l'assistance et les moyens logistiques nécessaires aux services de secours.

2. Le Maire organise l'information des

maurouxois.

3. La commune prend en charge si besoin, l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

Si le sinistre est très important et touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours.

Un risque majeur se caractérise par deux facteurs :

/// sa gravité (nombreuses victimes, dommages des biens importants...)

/// sa faible fréquence par rapport aux risques ordinaires

Les grandes familles de risques majeurs sont :

Les

Risques naturels

Avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique...

Risques technologiques

Industriel, nucléaire, rupture de barrage, transports de matières dangereuses...

Risques sanitaires

Epidémie, pandémie, épizootie

Conduite à tenir quel que soit le risque

5



Se munir en permanence d'un poste à piles.
Écouter RFM (99.3).
France Inter (88.4).
Respecter les consignes.



Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.



Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.

Votre pack de sécurité

Radio à piles, lampe de poche, bougies, matériel de confinement (serpillières, tissus pour colmater les bas de porte...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments quotidiens.

Les risques météorologiques

6

Ces risques comprennent tous les phénomènes météorologiques dangereux. La commune de Mauroux est susceptible d'être soumise à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que :



Vent violent



Neige
Verglas



Canicule
Grand froid



Orages



Fortes précipitations
Risque d'inondation

4 Niveaux de vigilance

Vert

1

Pas de Vigilance particulière.

Jaune

2

Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montées des eaux...) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Orange

3

Soyez très vigilants. Des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Rouge

4

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Météo-France exerce une vigilance permanente et diffuse lorsque nécessaire, des cartes de vigilance pour chaque département.

Que faire ? en cas de tempête



7

Avant

- ◆ Se tenir au courant de l'évolution auprès des services météorologiques ou de la mairie,
- ◆ Mettre à l'abri tout projectile éventuel, rentrer les objets susceptibles d'être emportés ou de tomber,
- ◆ Gagner un abri en dur,
- ◆ Fermer portes et fenêtres.

Pendant

- ▶ Se mettre à l'abri loin des vitres et des arbres,
- ▶ Ecouter la radio et suivre les consignes données,
- ▶ Couper l'électricité,
- ▶ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours,
- ▶ Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les autorités.



Mettez-vous à l'abri, loin des vitres et des arbres.



Coupez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio
RFM (99.3)
France Inter (88.4).



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Après

- ◆ Ne pas sortir avant d'avoir été informé de la fin de la tempête,
- ◆ Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.

Que faire ? en cas d'inondation



8

Avant

- ◆ Fermer portes et fenêtres,
- ◆ Garer les véhicules sur les points hauts,
- ◆ Disposer d'un poste de radio à piles,
- ◆ Avoir un inventaire à jour de ses biens matériels,
- ◆ Avoir à portée de main des bougies ou une lampe électrique,
- ◆ Etre prévoyant : constituer une réserve d'eau potable, rassembler ses papiers officiels, préparer un nécessaire de toilette, garder un peu d'argent en espèces, mettre de côté ses médicaments essentiels... en vue d'une éventuelle évacuation.

Pendant

- ▶ Se tenir informé par la radio
- ▶ Couper l'électricité et le gaz,
- ▶ Fermer portes et fenêtres, soupiraux et aérations,
- ▶ Monter à pied dans les étages pour s'y réfugier,
- ▶ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours,
- ▶ Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux,
- ▶ Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Leur prise en charge est assurée par les autorités,
- ▶ Attendre les consignes des autorités.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.



Montez à pied dans les étages.



Ecoutez la radio
RFM (99.3)
France Inter (88.4).
Respectez les consignes



Limitez vos appels aux cas d'urgence.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Après

- ◆ Aérer, nettoyer et désinfecter les pièces,
- ◆ Rétablir l'électricité et le gaz après avoir contrôlé les circuits électriques,
- ◆ Chauffer à nouveau son logement dès que possible,
- ◆ Ne surtout pas s'engager sur une aire inondée, à pied ou en voiture.

Que faire ? en cas de rupture de barrage



9

Avant

- ◆ Fermer portes et fenêtres,
- ◆ Garer les véhicules sur les points hauts,
- ◆ Disposer d'un poste de radio à piles,
- ◆ Avoir un inventaire à jour de ses biens matériels,
- ◆ Avoir à portée de main des bougies ou une lampe électrique,
- ◆ Etre prévoyant : constituer une réserve d'eau potable, rassembler ses papiers officiels, préparer un nécessaire de toilette, garder un peu d'argent en espèces, mettre de côté ses médicaments essentiels... en vue d'une éventuelle évacuation.

Pendant

- ▶ Se tenir informé par la radio
- ▶ Couper l'électricité et le gaz,
- ▶ Fermer portes et fenêtres, soupiraux et aérations,
- ▶ Monter à pied dans les étages pour s'y réfugier,
- ▶ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours,
- ▶ Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux,
- ▶ Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Leur prise en charge est assurée par les autorités,
- ▶ Attendre les consignes des autorités.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.



Montez à pied dans les étages.



Ecoutez la radio RFM (99.3) France Inter (88.4). Respectez les consignes



Limitez vos appels aux cas d'urgence.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Après

- ◆ Aérer, nettoyer et désinfecter les pièces,
- ◆ Rétablir l'électricité et le gaz après avoir contrôlé les circuits électriques,
- ◆ Chauffer à nouveau son logement dès que possible,
- ◆ Ne surtout pas s'engager sur une aire inondée, à pied ou en voiture.

Que faire ? en cas de mouvement de terrain



10

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Avant

- ◆ S'informer des risques possibles et des consignes de sécurité,
- ◆ Signaler aux autorités tout fait inhabituel, toute altération des sols.

Pendant

- ▶ Fuir latéralement,
- ▶ Gagner les hauteurs,
- ▶ Ne pas revenir sur ses pas,
- ▶ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Fuyez latéralement, gagnez les hauteurs, ne revenez pas sur vos pas, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après

- ◆ Informer les autorités,
- ◆ Empêcher l'accès au public,
- ◆ Evaluer les dégâts et les dangers.

Vos relais de quartier

11

En situation de crise, la commune déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours, il s'appuie sur des relais de Quartiers, chargés de relayer l'information et porter secours à la population.

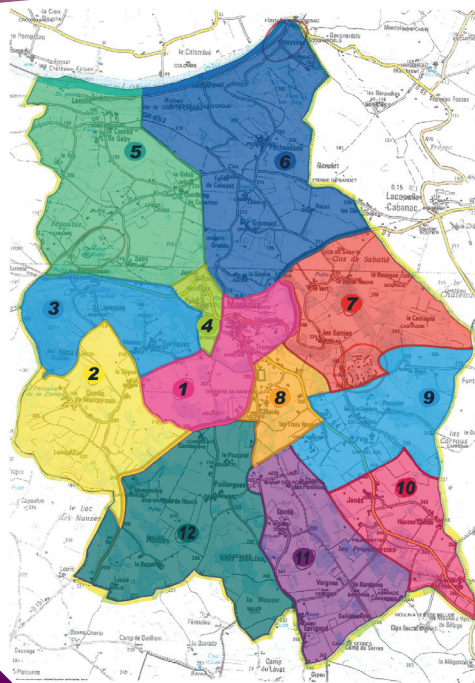
L'intégralité du PCS est téléchargeable sur le site internet de Mauroux.

La commune est sectorisée en 12 zones géographiques, constituant 12 quartiers avec chacun ses relais de quartier.

Rendez-vous sur le site internet de la commune pour repérer le quartier auquel vous appartenez et notez les personnes relais qui concernent votre secteur.

www.mauroux46.fr

La liste des personnes relais est susceptible d'évoluer. Les mises à jour seront effectuées sur le site internet de Mauroux.



MON RELAIS

N° :

Nom du relais:

Personnes relais

1. Mr, Mme.....

.....

2. Mr, Mme

.....

3. Mr, Mme

.....

Contacts utiles

12

Pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

A partir de votre portable, numéro unique : 112

Mairie : 05 65 36 51 27

Préfecture : 05 65 231 231

Météo départementale : 08 99 71 02 46

Urgence dépannage électricité : 0972 675 046

Pour toute information

- Le site web de Mauroux : www.mauroux46.fr
- Préfecture du Lot : www.lot.pref.gouv.fr
- Le portail national de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Les conditions météorologiques : www.meteofrance.com
- La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture : www.lot.equipement.gouv.fr
- Suivi des pluies : <https://apic.meteo.fr>